

LIMITE DES AFFAIRES MARITIMES (LAM)

Rivière de MORLAIX

Département du FINISTÈRE (29) / Commune de MORLAIX (29600)

Texte juridique de référence : Décret n° 59-951 du 31 juillet 1959

Limite	Observations
Quai sud du bassin à flot du port de Morlaix	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Le Quai sud du port de Morlaix nous semble être celui situé le plus au Sud du port (arc en jaune sur image ci-dessous). Positionnement confirmé et validé par la DDTM 29 lors de la phase de vérification (reproduction à l'identique de la donnée SIG transmise par la DDTM29). Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en jaune sur la capture d'écran) :

